



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2016

RÉSOLUTIONS 2016-111 À 2016-114 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **14 juillet 2016** à 12 heures, par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	David De Cotis	président et conseiller municipal
M.	Gilbert Dumas	vice-président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Sylvain Yelle	directeur principal, exploitation en remplacement du directeur général Guy Picard
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. David De Cotis agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

M. David De Cotis déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2016

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2016 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Steve Bletas et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2016-111 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2016.

LISTE D'ASSIGNATIONS DU 27 AOÛT 2016 AU 6 JANVIER 2017 - ADOPTION

Conformément aux dispositions de la convention collective des chauffeurs, la Société de transport de Laval doit procéder à une nouvelle liste d'assignments en vigueur du 27 août 2016 au 6 janvier 2017.

Le nombre de chauffeurs requis est de 582 jusqu'au 6 janvier 2017. Les principaux changements consistent en des modifications aux horaires des circuits 2, 12, 17, 20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 151, 222, 252, 360, 402, 404, 901, 902, 903 et 925 ainsi qu'à la réintroduction des opérations pour les circuits scolaires intégrés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2016-112 d'approuver la liste d'assignments du 27 août 2016 au 6 janvier 2017, incluant les modifications aux horaires des circuits 2, 12, 17, 20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 151, 222, 252, 360, 402, 404, 901, 902, 903 et 925 ainsi qu'à la réintroduction des opérations pour les circuits scolaires intégrés; et

que le nombre de chauffeurs requis soit de 582 jusqu'au 6 janvier 2017.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LE LOT « ÉLECTRICITÉ – ALARME INCENDIE » DANS LE CADRE DU PROJET AGRANDISSEMENT – PHASE 3 – CONTRAT À L'ENTREPRISE BRUNEAU ÉLECTRIQUE – APPROBATION DE MODIFICATIONS AU CONTRAT (AO 2015-P-16)

Considérant que le 1^{er} juin 2015, la STL octroyait un contrat (résolution 2015-97) pour le lot *Électricité – Alarme incendie* dans le cadre de son projet d'agrandissement - Phase 3, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appels d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme ayant répondu à l'appel d'offres, soit l'entreprise Bruneau électrique inc., au prix de 516 591,00 \$, toutes taxes exclues;

Considérant que, dans le cours de la réalisation des travaux prévus audit contrat, en sus des demandes de changement déjà approuvés (soit un total de 38 919,00 \$ avant taxes), des demandes de changement supplémentaires ont entraîné des dépenses pour des ajouts de services et des travaux temporaires requis en cours de chantier, tel qu'indiqué au tableau détaillé déposé à la présente assemblée;

Considérant que le montant total des dites demandes de changement supplémentaires audit contrat s'élèvera à un maximum de 19 739,00 \$ avant taxes (ce montant étant un maximum car certaines demandes sont en négociation à la baisse), soit pour un total cumulatif de 11,35 % de la valeur dudit contrat depuis le début de sa réalisation;

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

- 2016-113** d'approuver les modifications au contrat avec l'entreprise Bruneau électrique inc. pour le lot *Électricité – Alarme incendie* pour des travaux supplémentaires, tels que ci-avant mentionnés, au montant maximum de 19 739,00 \$, toutes taxes exclues.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Gilbert Dumas et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

- 2016-114** de lever l'assemblée à 12h10.

Adopté tel que présenté

David De Cotis, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif